

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sixième jour du mois d'octobre à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. PHILIPPE Didier, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique, M. TUNCQ Jean-Baptiste, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. DESCAMPS Frédéric

Absents :

M. FRIANT, M. BINNINGER, M. LE GULUDEC, Mme ROHAUT

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h10. Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 01 septembre 2025

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : Budget assainissement - prêt

Approuvé à l'unanimité l'emprunt de 320 000 €.

3. Délibération : Budget assainissement -DM n°1

Cette décision modificative permet d'inscrire au budget les sommes attendues de l'agence de l'eau et de l'état et l'emprunt réalisé pour effectuer la tranche 5 d'extension du réseau de collecte des eaux usées. Approuvée à l'unanimité.

4. Délibération : Contrat d'assurance pour le personnel communal

Proposition d'un nouveau contrat d'assurance du personnel avec Groupama, un devis beaucoup plus intéressant financièrement nous a été fourni. Approuvée à l'unanimité

5. Délibération : Vente de terrain

Le géomètre est venu délimiter la parcelle F308. Une partie du terrain est restituée à la commune.

Le bornage du terrain doit être acté chez le notaire. Accepté à l'unanimité

6. Délibération : Effacement de dettes

Nous ne pouvons pas nous opposer à la décision de la commission de surendettement qui demande l'effacement de la dette de l'ancienne friterie. Par conséquent, la décision est prise, à l'unanimité, d'accepter, malgré notre mécontentement, l'effacement de la dette.

7. Délibération : Tarif garderie

Demande d'une administrée d'adapter les tarifs de garderie à la demi-journée soit 2.5 € le matin ou l'après-midi et 5.00 € pour une présence le matin et l'après-midi.

Non, à l'unanimité, une délibération a déjà été prise.

8. Informations diverses

Il y a encore trop d'habitants qui ne payent pas leur facture. Nous mettons tout ce qui est en notre pouvoir pour y remédier. Nous rappelons que les parents peuvent éventuellement bénéficier de la cantine à 1.00 € ce qui peut permettre d'alléger les factures. Ces impayés grèvent d'autant le budget communal.

La mairie est en charge du recrutement pour le remplacement de l'agent gérant l'agence postale communale. L'offre d'emploi a été mise en ligne.

La mairie participe à l'attribution de lots pour le téléthon à hauteur de 300.00 €

La séance est close à 21h37

Le Maire et le secrétaire de séance